

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CROUY-SUR-OURCQ  
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 1998**

Nombre de membres           - Afférents au Conseil Municipal :    14  
  - En exercice :                            14  
  - Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :       03 Septembre 1998

Date d'affichage :               14 Septembre 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit et le 11 Septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUCHAULT Michel.

**Présents :**    Mr CHOUFFET, Mme GODE, Mr DEMONGEOT, Mmes SADONES, LOUVET, SCHNIRER, Mrs RENAULT, LETHUILLIER, HOLLANDE, LEROUX, CARDONA, LESEUR.

**Pouvoir :**     Monsieur PAULHIAC a donné pouvoir à Monsieur DEMONGEOT

Madame SCHNIRER a été nommée secrétaire.

**OBJET de la DELIBERATION :  
PROJET de RELAIS RADIOTELEPHONIE**

Le Maire fait part d'un projet de relais radiotéléphonie, présenté par la Société Française du Radiotéléphone (SFR) sur la Commune de CROUY-SUR-OURCQ.

Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS),

Vu le site proposé, situé en Zone NC du POS (zone non constructible),

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette installation sur le site proposé et demande à SFR de présenter un nouveau projet sur le territoire de la Commune.

Pour extrait conforme,  
Fait à CROUY-SUR-OURCQ, le 14 Septembre 1998  
Le Maire, Michel FOUCHAULT

